

## **160647 - Les différentes manières de se détourner pendant la prière**

---

### **question**

Je voudrais savoir si le fait de se détourner pendant la prière constitue une innovation de nature à invalider la prière

### **la réponse favorite**

On se détourne en prière de plusieurs manières:

1. détourner sa poitrine de la direction de la Mecque. Cet acte annule la prière car s'orienter vers cette direction est l'une des conditions de validité de la prière. Voir à toutefois utiles la réponse donnée à la question n° [65853](#).

2. détourner sa tête ou son oeil seulement (?) tout en maintenant le reste du corps orienté vers la Mecque. C'est acte est réproposé, à moins qu'il ne réponde à un besoin. Le faire en l'absence d'un besoin diminue la récompense de la prière mais ne l'annule pas.

On lit dans l'encyclopédie juridique (27/109): « aucune divergence de vues n'existe au sein des jurisconsultes à propos de la réprobation du fait de se détourner pendant qu'on prie. En effet, Aïcha (puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit: « j'ai interrogé le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) sur le fait de se détourner alors qu'on prie. » Il dit : « c'est une portion de la prière du fidèle que Satan lui pique. » (rapporté par al-Boukhari (751)

La réprobation ne s'applique qu'en l'absence du besoin ou de l'excuse. Si on avait besoin de se détourner parce qu'on a peur pour sa personne ou ses biens, le geste ne serait plus réproposé. »

On lit dans les avis juridiques consultatifs de la Commission permanente (7/27): « Se détourner pendant qu'on prie est réproposé. Il en diminue la récompense. Cependant celui

qui le fait n'a pas à reprendre sa prière puisque d'autres hadiths indiquent qu'il est permis de le faire en cas de besoin. Aussi sait-on que cela n'annule-t-il pas la prière. »

De nombreux hadiths indiquent qu'il est permis de se détourner penant qu'on prie en cas de besoin. En fait partie celui rapporté par Mouslim (431) d'après Djaber (p.A.a): « une fois malade, le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) pria assis et nous le suivimes debout tandis qu'Abou Bakre amplifiait ses Allah akbar. Quand il se retourna vers nous et s'aperçut que nous restions debout, il nous fit signe de nous asseoir. Nous le fîmes en suivant le reste de sa prière. »

Abou Dawoud (916) a rapporté d'après Sahl ibn al-Handzaliyyah (p.A.a) ceci: « on annonça l'entrée de l'heure de la prière du matin , et le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) qui s'était mis à prier se retournait vers le col (selon Abdou Dawoud, il y avait envoyé un chevalier comme garde de nuit. » (jugé authentique par al-Albani dans Sahih d'Abou Dawoud.

Cheikh Ibn Baz (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « se détourner dans la prière dans le but de solliciter la protection d'Allah contre Satan le damné en cas de bsession ne représente aucun inconvénient. Bien au contraire, c'est même recommandé. En cas de besson pressant, on peut le faire avec la tête seulement. » Recueil des avis juridiues consultatifs d'Ibn Baz (11/130).

3. Il existe une troisième manière de se détourner. C'est ce qui se passe dans le coeur de celui qui prie. Ce sont les idées qui le divertissent et l'empêchent de méditer.

Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « sache qu'il y a deux manière de se détourner:

1. Le détournement corporel par le mouvement de la tête.

2. Le détournement moral dû aux obsessions et intrigues qui traversent l'esprit. Voilà le handicap très difficile à contourner. Que sont rares ceux qui peuvent en échapper! Il réduit la portée de la prière. Si seulement, il s'agissant d'un détournement partiel! Hélas! Il dure

du début à la fin de la prière. On peut le considérer comme une protion de la prière du fidèle piquée par Satan. » Extrait de charh al-moumtie (3/70)

Allah le sait mieux.